



Cours collectifs - Thérapies - Formations - Méthodes alternatives - Espaces locatifs

Conditions générales de vente et d'utilisation

Les conditions d'utilisation concernent tous les utilisateurs usagers en lien direct ou indirect avec les prestations proposées par la société SOMATHERA.

Participation aux prestations :

Les utilisateurs doivent porter une tenue souple et légère permettant le mouvement, sans fermetures, boutons ou autres attaches pouvant détériorer le matériel utilisé.

SOMATHERA se réserve le droit de modifier les plannings proposés au gré de ses besoins, sous réserve d'en informer les utilisateurs concernés par le biais des moyens de communication à sa disposition.

Les plannings seront visibles sur les supports de communication utilisés par SOMATHERA et mis à jour régulièrement, il est tenu à chaque utilisateur de les consulter régulièrement afin d'anticiper les changements éventuels.

En cas d'annulation d'une partie ou de la totalité des prestations, celles-ci seront remplacées ultérieurement par des prestations équivalentes à l'engagement contractuel, selon les possibilités de la société SOMATHERA.

Les prestations remplacées ne feront en aucun cas l'objet d'un remboursement ou d'un quelconque dédommagement de la part de SOMATHERA.

Seules les prestations annulées en totalité seront remboursées selon les conditions contractuelles, dans le seul et unique cas où SOMATHERA est désigné comme étant formellement responsable de cette annulation et ne pouvant garantir leur remplacement.

Utilisation des locaux et du matériel :

Les utilisateurs de la grande salle devront se déchausser et laisser leurs vêtements et accessoires dans les rangements mis à disposition dès leur arrivée.

Les utilisateurs s'engagent à ranger et à nettoyer les espaces et le matériel utilisés lors des prestations, afin de restituer l'ensemble dans l'état initial.

Les utilisateurs ont à disposition tout le nécessaire pour effectuer cette restitution dans de bonnes conditions (produits et accessoires de nettoyage, poubelles, rangements définis pour chaque élément...).

L'utilisation des tatamis se fait exclusivement en chaussettes, dans le respect des règles d'hygiène et de propreté.

L'utilisation des parties communes se fera dans le respect des règles et évidences écologiques, éthiques, sanitaires et d'hygiène, durant les périodes d'utilisation.

SOMATHERA se réserve le droit de définir en tout temps les modalités d'accès et d'usage des parties communes.

Assurance :

L'utilisateur s'engage à faire connaître expressément à SOMATHERA la survenue d'un événement ayant provoqué un accident corporel ou matériel et les conditions exactes de son déroulement.

Chaque utilisateur s'engage à contracter un contrat d'assurance Responsabilité Civile et/ou professionnelle et à utiliser cette assurance en cas d'incident, d'accident et/ou de détérioration, et ce, sur l'intégralité des usagers, des équipements et des locaux SOMATHERA.

SOMATHERA décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets de valeur et d'effets personnels appartenant aux utilisateurs.

Paieiment :

Les paiements facturés par la société SOMATHERA se feront par chèque, par virement ou en espèces uniquement.

Les paiements se feront selon les échéances contractuelles établies entre les parties, à partir de la date de signature du contrat.

Toutes les échéances de paiement seront dues et non-remboursables même en cas d'abandon et d'absence du signataire du contrat.

En cas de manquement à l'une des échéances ou à l'une des clauses contractuelles, l'intégralité des sommes dues devront être réglées en totalité en une fois, ou selon un échéancier établi par les parties concernées, et ce, dès la demande expresse de la société SOMATHERA, sous peine de poursuites devant les tribunaux compétents.

Toute séance individuelle ou collective soumise aux conditions de réservation non-décommandée 24 heures à l'avance et non-honorée sera due dans son intégralité.

Conditions de réservation :

Une réservation est établie et définie comme telle, lorsqu'il y a eu accord commun oral et/ou écrit sur le type, la durée et le moment d'exécution d'une prestation proposée par SOMATHERA.

Les retards des utilisateurs ne seront récupérés ou remboursés sous aucune forme ni aucun dédommagement.

En cas de plusieurs annulations anticipées SOMATHERA se réserve le droit de résilier les engagements en cours.

Des conditions particulières pourront être adoptées pour les personnes en cas d'incapacité de pratiquer et pouvant le justifier, afin qu'elles puissent bénéficier des prestations convenues.



Cours collectifs - Thérapies - Formations - Méthodes alternatives - Espaces locatifs

Conditions générales de vente et d'utilisation

Droits et devoirs :

Les utilisateurs sont libres de modifier, d'accepter ou de refuser leurs conditions d'implication durant les prestations proposées, et ce, à tout moment, de par leur propre volonté et à condition d'en informer expressément les personnes présentes et/ou le représentant SOMATHERA présent.

Les prestataires de services mandatés ou non par SOMATHERA, utilisant les locaux et entrant en relation avec les utilisateurs, peuvent à tout moment déterminer les concernant, comme la non-aptitude à participer à une activité engageant possiblement leur sécurité physique ou morale.

Toutes les activités sont expliquées et présentées sur les supports de communication et lors des interventions des praticiens, cependant, si des informations supplémentaires vous sont nécessaires pour comprendre et pratiquer, les différents professionnels des méthodes expérimentées répondront à vos questions et vous orienteront vers les ouvrages concernés. Toutes les activités de l'entreprise SOMATHERA doivent tendre à respecter l'intégrité physique et morale de chaque individu.

Aucun passage à l'acte, ni tentative d'ordre : suicidaire, sexuelle et/ou violente n'est possible au sein de l'espace SOMATHERA.

L'utilisation d'alcool et la prise de médicaments doivent respecter la loi en vigueur ainsi que les prescriptions et avis médicaux. L'usage de stupéfiants est interdit.

SOMATHERA ne sera en aucun cas tenue responsable des effets psychologiques, physiologiques et sociologiques, liés aux particularités des individus, aux interprétations et aux applications liées aux méthodes. Les utilisateurs doivent respecter en tout temps le secret de tout renseignement qui pourrait permettre l'identification de la personne concernée et ce afin de protéger sa vie privée, son honneur et sa réputation.

Lorsque les praticiens SOMATHERA demandent à un usager de lui révéler des renseignements de nature confidentielle ou lorsqu'il permet que de tels renseignements lui soient communiqués, il doit s'assurer que l'usager en connaît les raisons et l'utilisation qui peut en être faite.

Les praticiens SOMATHERA doivent faire preuve d'objectivité et de discernement lorsque des personnes autres que ses usagers lui demandent des informations.

Stationnement :

Les utilisateurs sont tenus de respecter les lois en vigueur sur les conditions de stationnement aux alentours de l'espace SOMATHERA, de faire preuve de bon sens, de discernement et de compréhension envers le voisinage afin de permettre une cohabitation sereine et respectueuse, permettant une utilisation optimale de l'espace public.

SOMATHERA ne pourra en aucun cas être considérée comme responsable des conditions de stationnement de ses utilisateurs.

Exclusions et résiliations :

En cas de non-respect ou/et en cas de désaccord des clauses mentionnées ci-dessus, les contrats en cours pourront être résiliés de plein droit si bon semble à SOMATHERA. L'intégralité des sommes dues, devront être réglées dès la demande expresse de SOMATHERA à l'utilisateur concerné, quelle que soit la voie de communication utilisée, sous peine de poursuites devant les tribunaux compétents.

Contrat de sous location grande salle :

D'après le contrat de location définissant du 1er Février 2018 établi Entre Mme Liliane RICCITELLI représentée par Alexandre RICCITELLI 4 rue de Londres 89470 MONTEAU désigné ci-après « le propriétaire » et EURL SOMATHERA 4 rue Francois BROCHET 89470 MONTEAU représentée par Antoine LECOLLE 10 rue des pâtures 89240 PARLY désigné ci-après le locataire principal.

Les conditions de sous locations sont définies ci-après,

ENTRE LES SOUSSIGNES

SOMATHERA,

4 rue Francois BROCHET 89470 Monéteau 0638033575 Ci-après dénommée le "Locataire principal" ET :

Voir factures et invitations mail planning faites par le locataire principal et validées par le preneur.

Par les présentes, le locataire principal donne en sous location au Preneur uniquement les lieux ci-après désignés : **Voir factures et invitations mail planning faites par le locataire principal et validées par le preneur.**

Ces lieux seront ci-après dénommés « le local ».

Il est expressément convenu que toute erreur dans la désignation ou la composition du local ne pourra donner lieu à aucun recours ni réclamation de la part du Preneur qui déclare bien le connaître pour l'avoir vu et visité, et l'accepter sans réserve ni condition.

Le local sous loué devra être affecté à l'usage désigné dans la proposition désignée ci-dessus, à l'exclusion de tout autre.

Le Preneur pourra toutefois adjoindre à cet usage des activités connexes ou complémentaires, mais à la condition expresse de faire connaître son intention au locataire principal et d'obtenir de lui une autorisation expresse et préalable de le faire.



Cours collectifs - Thérapies - Formations - Méthodes alternatives - Espaces locatifs

Conditions générales de vente et d'utilisation

Etat des lieux :

Un état des lieux loués est réalisé de manière contradictoire lors de l'entrée en jouissance du preneur, il est réalisé pour chaque local et une copie est jointe au présent contrat.

Remise des clefs :

Le locataire principale remettra au preneur 1 trousseau de clefs comprenant : une clé porte d'entrée intérieure, une clé porte d'entrée extérieure.

Durée et loyer : Voir factures et invitations planning mail faites par le locataire principal et validées par le preneur.

Tout loyer impayé passé un délai de 10 jours après réception de la facture par mail sera soumis à une majoration forfaitaire de 10% de la somme due, si le loyer reste impayé passé un second délai de 10 jours, le preneur devra s'acquitter de tous les frais de dossier en lien avec les procédures légales nécessaires au recouvrement de la somme dû de quelque nature qu'ils soient.

Le preneur s'engage à respecter scrupuleusement les dates et horaires d'occupations définies ci-dessus.

Les preneurs et le locataire principal s'engagent mutuellement, lors de chaque fin d'utilisation du local à le restituer, rangé, propre, sans odeurs incommodantes, lumières éteintes, dans l'état identique à celui mentionné dans l'état des lieux, portes, volets (électriques et manuel) et fenêtres fermées.

Le preneur pourra utiliser les parties communes sous réserve des règles et évidences écologiques, éthiques, sanitaires et d'hygiène, durant les périodes d'occupation mentionnées ci-dessus.

Le locataire principal se réserve le droit de définir en tout temps les modalités d'accès et d'usage des parties communes. En cas de non-respect ou/et en cas de désaccord des clauses mentionnées ci-dessus, le présent contrat sera résilié de plein droit si bon semble au locataire principal.

Le Preneur restituera les clés et libérera les lieux à la date d'échéance sans qu'aucune demande préalable ne soit nécessaire.

Dépôt de garantie :

Pour garantir l'exécution des obligations lui incombant, le Preneur fournit un chèque au locataire principal de la somme de 300€, à titre de dépôt de garantie, encaissé en cas de locations régulières, non encaissé en cas de location ponctuelle, à la signature du présent contrat.

À l'expiration du contrat, le chèque sera restitué au Preneur, déduction faite de toute somme dont il pourrait être débiteur à quelque titre que ce soit et notamment au titre de loyers, charges, taxes, réparations, dégradations ou indemnités quelconques.

Autres charges et conditions :

Le Preneur devra :

- jouir des biens loués suivant leur destination, et se conformer aux conditions d'utilisation du local et des parties communes.
- ne rien faire qui puisse apporter un trouble de jouissance aux voisins et à n'exercer aucune activité contraire aux bonnes moeurs;

Assurances :

Le Preneur devra s'assurer contre les risques locatifs de sa profession ou pouvant résulter de sa qualité de locataire, auprès d'une compagnie notoirement connue.

L'assurance devra permettre, en cas de sinistre, la reconstitution du mobilier, du matériel, des marchandises et du fonds de commerce, ainsi que la reconstruction de l'immeuble du locataire principal avec, en outre, pour ce dernier, une indemnité compensatrice des loyers non perçus à cause du sinistre pendant tout le temps de la reconstruction.

Le Preneur devra déclarer tout sinistre qui surviendrait au local loué, dans les deux jours, aux compagnies d'assurances intéressées et confirmer cette déclaration au locataire principal dans les vingt-quatre heures suivantes, le tout par lettre recommandée avec AR.

Sous-location – cession du bail – apport en société :

Le Preneur ne pourra en aucun cas sous-louer, en totalité ou en partie, sous quelque forme que ce soit, le Local.

Résiliation :

Le bail peut être résilié en partie ou en totalité à tout moment par le preneur, par mail avec accusé de réception en respectant un préavis de 30 jours avant la date de l'événement concerné, alors 50% des sommes engagées seront dues.

Si le préavis de 30 jours n'est pas respecté le preneur s'engage à reverser l'intégralité des loyers mentionnés par la facture faite par le locataire principal et validée par le preneur.

Le préavis peut être réduit en cas de manquement du preneur aux clauses mentionnées ci-dessus au moment où le locataire principal lui ordonne. Dans le cas où le Preneur refusait d'évacuer les lieux, l'expulsion pourrait avoir lieu par simple ordonnance de référé, laquelle sera exécutoire par provision et nonobstant appel.

Le présent comprend les annexes suivantes :

- Annexe : Voir facture et invitations planning faite par le locataire principal et validées par le preneur.**



Cours collectifs - Thérapies - Formations - Méthodes alternatives - Espaces locatifs
Conditions générales de vente et d'utilisation

Fait à Monéteau

Le 01/01/2020

Par : LECOLLE Antoine gérant SOMATHERA

SOMATHERA

06 38 03 35 75

4 rue François Brochet 89470 Monéteau

SARL au capital de 5000 € - Siret: 837 955 236 00018

soumis à la TVA